

> 18 septembre 2017

Baisse brutale des contrats aidés : l'UDES donne la parole aux employeurs de l'économie sociale et solidaire

Le gouvernement a annoncé la baisse des contrats aidés.

Ces contrats représentent 7% des emplois dans l'économie sociale et solidaire soit 170 000 emplois au bénéfice des jeunes et des personnes éloignées de l'emploi.

80 000 jeunes ont déjà été embauchés en emplois d'avenir par les entreprises de l'économie sociale et solidaire : **1 jeune sur 2 a pu trouver le chemin d'un emploi durable** grâce à la formation et à l'accompagnement dont il a bénéficié.

Il est nécessaire de maintenir les emplois d'avenir et de faire évoluer le modèle des autres types de contrats aidés afin de les rendre plus efficaces dans la lutte contre le chômage.

L'UDES, qui s'oppose à la baisse brutale des contrats aidés, demande l'ouverture d'une concertation. L'Union plaide pour :

- la mise en place d'un budget pluriannuel qui donne de la visibilité aux employeurs et évite le « stop and go » ;
- l'assurance d'un haut niveau de prise en charge comprenant une formation diplômante ou certifiante et un accompagnement avec tutorat ;
- l'ouverture d'une réflexion sur le ciblage, la durée et le niveau de financement de ces contrats.

En attendant de faire valoir ses propositions le 26 septembre prochain à l'Assemblée Nationale devant le député Yves Blein, rapporteur de la commission des Affaires économiques concernant l'économie sociale et solidaire, l'Union poursuit sa mobilisation et donne la parole aux employeurs de l'ESS du mardi 19 au vendredi 22 septembre.

• **Retrouvez dès demain le témoignage** de madame Agnès Privat, directrice générale de la crèche *Ô comme 3 mômes* à Toulouse (adhérente au SNAECSO, membre de l'UDES).

www.udes.fr

contacts presse : ahenry@udes.fr / myra@frapiersaab.com